



Paris, le 7 août 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Crises sanitaires en élevage ruminant : Des réponses et des perspectives attendues en urgence !

A nouveau, les éleveurs de ruminants se retrouvent confrontés à des maladies vectorielles impactant la santé de leurs animaux et leur trésorerie. Déjà très lourdement touchés l'an dernier par la MHE et la FCO-8 sur de nombreux départements, ils vont devoir faire face à la reprise d'activité de ces maladies et à l'arrivée redoutée sur le territoire national de la FCO-3.

C'est une situation qu'il est impératif de maîtriser, pour éviter de perdre encore de la production et des éleveurs. Ces derniers subissent déjà les aléas climatiques avec des excès d'eau et des pertes de qualité sur les fourrages, et depuis des années leurs résultats économiques sont mis à mal par des prix qui ne sont pas à la hauteur des coûts de production.

La profession avait en janvier dernier saisi les pouvoirs publics avec des mesures à mettre en œuvre impérativement, sur lesquelles le Premier Ministre s'était engagé. Il s'agissait de faire face à un risque clairement identifié, et avec la volonté de ne plus revivre les très graves difficultés auxquelles les producteurs s'étaient retrouvés confrontés : pertes d'animaux, production réduite, surcoûts sanitaires, tâches harassantes pour prodiguer les soins, incertitudes et complications sur les échanges d'animaux.

La FNSEA et ses associations spécialisées, FNB, FNPL, FNO, FNEC ; Jeunes Agriculteurs, Chambres d'Agriculture France, La Coopération Agricole, rappellent les demandes prioritaires afin de soutenir l'élevage et ses éleveurs pour qu'ils continuent à protéger leurs cheptels et pouvoir valoriser les animaux :

- 1) que l'Etat prenne en charge le financement des vaccins pour tout le territoire national, concernant la FCO et la MHE ;
- 2) que l'Etat passe les commandes de vaccins afin de garantir la mise en œuvre rapide et en quantité suffisante ;
- 3) que l'Etat négocie des conditions aux échanges avec tous les Etats Membres et pays-tiers, afin que les animaux puissent circuler après désinsectisation et obtention d'une analyse PCR négative,
- 4) que l'Etat assure l'indemnisation de toutes les pertes.

L'Etat se doit d'apporter dans les meilleurs délais les réponses concrètes attendues par les éleveurs et d'agir pour que les impacts sanitaires et économiques soient maîtrisés. C'est l'urgence sur le court terme, mais ce doit être une vision de long terme également, qui s'inscrive au titre du Plan National pour l'Elevage dans l'objectif national de donner une perspective durable à ce secteur essentiel pour l'économie, les territoires et la souveraineté alimentaire.

Contacts presse

FNSEA – Antoine Giacomazzo – antoine.giacomazzo@reseaufnsea.fr – 07.78.11.69.86
JA - Rémi Rossi - rrossi@jeunes-agriculteurs.fr – 07.86.22.90.67
FNB – Thierry Rapin - thierry.rapin@fnb.asso.fr – 06.72.91.60.02
FNPL – Benjamin Guillaumé – benjamin.guillaume@fnpl.fr – 06.13.27.68.80
FNO – Rachel Legrand – rachel.legrand@fno.asso.fr – 06.28.01.43.32
FNEC – Raphaël Guyet - rguyet@fnec.fr – 06.37.47.11.68
Chambres d’Agriculture France – Myriam Decoeur – myriam.decoeur@apca/chambagri.fr - 06.87.03.23.28
La Coopération Agricole Pôle Animal – Bruno Colin – bncolin@cegetel.net – 06.87.19.90.81